

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Marc-André Smith

<https://www.cadre21.org/membres/59abe4fdabf7d9d4f50e6a35>

Date d'obtention : 2021-11-12 15:28:12

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

Parler à l'auteur du signalement et à la jeune victime

Évaluer l'incident

Vérifier l'information

Parler au jeune instigateur

Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

Différence entre un acte impulsif VS un acte malveillant

Si l'analyse révèle qu'aucune infraction criminelle n'a été commise, il est tout de même important de gérer la situation en

conformité avec les règlements de l'école et de s'assurer de l'intégrité physique et psychologique des jeunes impliqués. La

découverte de nouveaux éléments en cours de route pourrait soulever d'autres préoccupations et justifier

un autre type d'intervention.

Dans tous les cas où les activités sont de nature criminelle, qu'il s'agisse d'un acte impulsif ou d'un acte malveillant,

il est recommandé d'informer le service de police de votre intervention. Celui-ci prendra en charge la suite des procédures.

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

Vérifier l'information

Demander à la jeune victime s'il y a d'autres personnes au courant de l'incident.

Vérifier les informations auprès des autres jeunes impliqués ou des témoins de l'incident et compléter avec eux la grille d'évaluation de l'incident.

Parler aux autres jeunes impliqués seul à seul.

Faire valoir l'importance de rétablir la vie privée de la jeune victime en leur demandant de ne pas parler de l'incident avec d'autres jeunes.



 cadre21.org



Au coeur de votre stratégie #DevProf